
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 27 juin 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Véronik Aubry, chef de division communications et relations avec les citoyens

Étaient aussi présents :

M. Dominique Debrosse, directeur de cabinet en arrondissement
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique au cabinet de la mairesse
M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39
Mme Rose-Andrée Hubbard, représentante du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente (30)

Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Black présente les membres du conseil et de son cabinet ainsi que le personnel de direction présent, les représentants du Poste de quartier 39 du Service de police.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 248

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite rendre hommage à M. Luciano Daniele pour les 204 dons de sang qu'il a fait et lui remet un certificat à cet effet.

Mme Black rend également hommage à M. Ismaël Harakat.

Mme Black termine en informant les citoyens que l'arrondissement a conclu une entente de partenariat avec Montréal-Nord en santé et invite les représentants de l'organisme à la rejoindre pour la signature de l'entente.

10 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 20.

Mme Julie Sigouin

État de la voie réservée d'autobus sur le boulevard Henri-Bourassa

M. Louis Langevin

Acquisition d'une partie de ruelle sans autres formalités
Largeur excessive des trottoirs

Mme Sophie Lemire

Ventes-débaras dans des zones commerciales

M. Paul Champagne

Chats errants - Règlementation à cet effet

Mme Louise Roch

Suivi d'une demande d'inspection d'un ancien concessionnaire automobile

M. Guy Leduc

Sécurité à l'intersection Garon / Léger et absence marquage au sol
Problématique de circulation au carrefour Henri-Bourassa / Pie IX

Mme Carmel Antoine Bessard

Problématique d'animaux errants dans le secteur Brunet et Salk

M. Eugène Jodolex

Problématique d'animaux errants dans le secteur Brunet / Salk

Mme Myriam Labbé

Stationnement sur rue et sur les terrains privés

Mme Jacynthe Vermette

Vente des sacs et de vaisselle compostables à l'écoquartier

Fin de la période de questions à 20 h.

CA17 10 249

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 250

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 mai 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1170217009

CA17 10 251

Autoriser le renouvellement du contrat de service de transport de gaz naturel avec Gaz Métro au montant approximatif de 251 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de service de transport de gaz naturel avec Gaz Métropolitain, au montant approximatif de 251 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1173848009

CA17 10 252

Adjuger à 9203-8959 Québec inc. (Potosi Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 156 003,83 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de remplacement des portes et fenêtres extérieures au chalet du parc Lacordaire et autoriser une dépense totale de 159 453,08 \$.

Appel d'offres 1008 / 2 soumissions

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9203-8959 Québec inc. (POTOSI Construction), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 156 003,83 \$, taxes incluses, le contrat 1008 pour l'exécution des travaux de remplacement des portes et fenêtres extérieures au chalet du parc Lacordaire ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 159 453,08 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1176329006

CA17 10 253

Autoriser la prolongation du contrat 15-14393 adjugé à Bell Canada, au montant maximal de 46 546,73 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de téléphonie filaire, pour une période d'un an, du 28 mai 2017 au 27 mai 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation du contrat 15-14393 adjugé à Bell Canada, au montant maximal de 46 546,73 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de téléphonie filaire, pour une période d'un an, du 28 mai 2017 au 27 mai 2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 NTA1156353001

CA17 10 254

Octroyer à Postes Canada, au montant de 40 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la distribution de l'InfoNord, d'avis, de dépliants et de feuillets aux résidents de l'arrondissement au cours de l'année 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit octroyé à Postes Canada, au montant maximal de 40 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la distribution de l'InfoNord, d'avis, de dépliants et de feuillets aux résidents de l'arrondissement au cours de l'année 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177416001

CA17 10 255

Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet « Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Programmation des activités, secteur jeunesse et pôle d'action du samedi » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174988004

CA17 10 256

Accorder des contributions financières totalisant 31 040 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 31 040 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2017 :

Écoles primaires :

Nom de l'école	Total Automne 2017
École Jules-Verne	2 250 \$
École René-Guénette	2 250 \$
École Saint-Rémi	2 250 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250 \$
École Adélarde-Desrosiers	2 025 \$
École Jean-Nicolet	1 800 \$
École Le Carignan	1 800 \$
École Sainte-Colette	1 575 \$
École Sainte-Gertrude	1 575 \$
École De La Fraternité	1 350 \$
École Gérald McShane	675 \$
École Pierre-de-Coubertin	675 \$
Total	20 475 \$

Écoles secondaires :

Nom de l'école	Total
	Automne 2017
École Henri-Bourassa	4 517,50 \$
École Calixa-Lavallée	3 602,50 \$
École Lester-B. Pearson	2 445 \$
Total	10 565 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1174233008

CA17 10 257

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2017 » qui aura lieu le 16 novembre 2017 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité « Gala Élite 2017 » qui aura lieu le 16 novembre 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1171959003

CA17 10 258

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour un projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 30 septembre 2017 au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord pour un projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu le 30 septembre 2017 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177549011

CA17 10 259

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour un projet spécial « 25^e anniversaire tournoi basket de rue » qui aura lieu du 1^{er} au 6 août 2017 et 1 500 \$ à Café Jeunesse multiculturel pour un projet spécial « Urbanifest » qui aura lieu le 5 août 2017 au parc Le Carignan et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Maison des jeunes l'Ouverture.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour un projet spécial « 25^e anniversaire tournoi basket de rue » qui aura lieu du 1^{er} au 6 août 2017 au parc Le Carignan ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à Café Jeunesse multiculturel pour un projet spécial « Urbanifest » qui aura lieu le 5 août 2017 au parc Le Carignan ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Maison des jeunes l'Ouverture ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177549010

CA17 10 260

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. : 1 500 \$ pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2017 » qui aura lieu le 15 août au parc Gouin et 1 500 \$ pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2017 » qui aura lieu le 24 août au parc Eusèbe-Ménard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2017 » qui aura lieu le 15 août au parc Gouin ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2017 » qui aura lieu le 24 août au parc Eusèbe-Ménard ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1177549012

CA17 10 261

Accorder une contribution financière de 2 644 \$ au Club de soccer Montréal-Nord pour soutenir la participation de son équipe U14 AA qui s'est qualifiée pour l'International de l'Impact qui se déroulera au Centre Nutrilait, du 29 juin au 1^{er} juillet 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 644 \$ au Club de soccer Montréal-Nord pour soutenir la participation de son équipe U14 AA qui s'est qualifiée pour l'International de l'Impact qui se déroulera au Centre Nutrilait, du 29 juin au 1^{er} juillet 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1177351003

CA17 10 262

Accorder une contribution financière de 2 528,05 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord à titre de partenaire du « Programme Devenir » afin de faciliter l'intégration de jeunes à diverses activités sportives, favorisant l'adoption de saines habitudes de vie.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 528,05 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord à titre de partenaire du « Programme Devenir » afin de faciliter l'intégration de jeunes à diverses activités sportives, favorisant l'adoption de saines habitudes de vie ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1177351002

CA17 10 263

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Programme Horizon jeunesse pour un projet spécial « Préliminaires des jeux de la rue » qui aura lieu le 13 juillet 2017 de 9 h à 22 h au parc Henri-Bourassa et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Programme Horizon jeunesse pour un projet spécial « Préliminaires des jeux de la rue » qui se déroulera le 13 juillet 2017 de 9 h à 22 h au parc Henri-Bourassa ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1177549009

CA17 10 264

Entériner une contribution financière de 300 \$ au Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui a eu lieu le 24 mai 2017 afin de contribuer à la remise de bourses à des étudiants qui se sont démarqués et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 300 \$ au Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui a eu lieu le 24 mai 2017 afin de contribuer à la remise de bourses à des étudiants qui se sont démarqués ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1173848010

CA17 10 265

Accorder une contribution financière de 200 \$ à l'Association Racines Socioculturelles pour la tenue d'une fête familiale au Centre culturel marocain à l'occasion de l'Eid El Fitr qui aura lieu le 1^{er} juillet 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à l'Association Racines Socioculturelles pour une fête familiale au Centre culturel marocain à l'occasion de l'Eid El Fitr qui aura lieu le 1^{er} juillet 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1173848007

CA17 10 266

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de création d'un parc, d'un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 1 845 242 du cadastre du Québec, situé à l'extrémité nord de l'avenue de l'Archevêque, du côté est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 300 000 \$.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit décrétée l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du terrain connu et désigné comme étant le lot 1 845 242 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue de l'Archevêque, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à des fins de parc ;

QUE soit autorisée à cet effet une dépense de 300 000 \$;

QUE soit mandaté le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1166037003

CA17 10 267

Approuver un projet d'entente à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre de la mesure de concertation régionale en culture-éducation - Sorties culturelles scolaires - 2016-2017, et autoriser une dépense inhérente de 22 666,67 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre de la mesure de concertation régionale en culture-éducation - Sorties culturelles scolaires - 2016-2017 ;

QUE soit autorisée la directrice d'arrondissement à signer l'entente ;

QUE soit autorisée la dépense inhérente de 22 666,67 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1175190003

CA17 10 268

Approuver le projet d'entente générale de partenariat à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente générale de partenariat à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé ;

ET QUE la mairesse de l'arrondissement, Mme Christine Black, signe l'entente générale de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1177419002

CA17 10 269

Modifier les imputations budgétaires pour le contrat 1001 à Les Entreprises Daniel Robert inc., pour l'aménagement du parc de la maison Brignon-dit-Lapierre - travaux d'architecture du paysage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvées les corrections apportées aux imputations budgétaires qui initialement avaient été portées à un règlement d'emprunt de l'arrondissement mais qui auraient dû être, d'une part, financées par un programme corporatif et d'autre part, associées à des dépenses capitalisables.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1174383002

CA17 10 270

Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet Connexion Compétence, pour une durée de deux ans et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Connexion Compétence », pour deux ans (2017-2018 et 2018-2019) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1177408001

CA17 10 271

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1173848004

CA17 10 272

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173848005

CA17 10 273

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2016 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 4 550 100 \$.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit affecté le surplus de gestion de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2016 au montant de 4 550 100 \$ conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, soit :

- 500 000 \$ de la réserve neige retournés au surplus cumulé ;
- 52 425 \$ affectés à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » ;
- 21 700 \$ de la réserve pour imprévus retournés au surplus cumulé ;
- 140 776 \$ transférés au poste budgétaire 2017 du projet « Quartier intégré », soit la portion non dépensée des années 2015 et 2016 de la subvention ;
- 1 392 395 \$ au remboursement du fonds réservé « Complexe sportif » pour le financement temporaire par cette réserve des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury ;
- 1 284 102 \$ au remboursement du fonds réservé « Complexe sportif » pour le financement temporaire par cette réserve des travaux de réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1173848008

CA17 10 274

Autoriser une dépense maximale de 127 348,61 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 127 348,61 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1172577008

CA17 10 275

Autoriser une dépense maximale de 33 814,15 \$, taxes incluses, auprès de Solmatech pour le contrôle des matériaux d'un projet de réfection routière dans le cadre du PRR local 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 33 814,15 \$, taxes incluses, auprès de Solmatech inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre d'un projet de réfection routière relié au PRR local 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1174383006

CA17 10 276

Autoriser une dépense additionnelle de 18 602,19 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 18 602,19 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 NTA1151280003

CA17 10 277

Entériner une dépense de 574,87 \$, taxes incluses, auprès de M. Donald Jean, faisant affaires sous la raison sociale Média Mosaïque, pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la 5^e édition des Grands prix Mosaïque qui a eu lieu le 25 mai 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 574,87 \$, taxes incluses, auprès de M. Donald Jean, faisant affaires sous la raison sociale Média Mosaïque, pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la 5^e édition des Grands prix Mosaïque qui a eu lieu le 25 mai 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1174848014

CA17 10 278

Entériner une dépense de 350 \$ auprès de l'Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme d'un concert qui a eu lieu le 3 juin 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 350 \$ auprès de l'Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme d'un concert qui a eu lieu le 3 juin 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1173848003

CA17 10 279

Autoriser une dépense de 344,93 \$, taxes incluses, auprès de Raison 2+ inc., pour l'achat d'une publicité dans le magazine mensuel Mini M dans le cadre du Ramadan et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 344,93 \$, taxes incluses, auprès de Raison 2+ inc., pour l'achat d'une publicité dans le magazine mensuel Mini M dans le cadre du Ramadan et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1173848011

CA17 10 280

Autoriser une dépense de 300 \$ auprès de l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre du 33^e Banquet annuel de l'organisme qui aura lieu le 28 octobre 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ auprès de l'Associazione Basilucania di Montreal inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre du 33^e Banquet annuel de l'organisme qui aura lieu le 28 octobre 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1174848015

CA17 10 281

Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Ligue des Noirs du Québec pour l'achat d'une publicité dans le bottin de commémoration de « La traite des noirs et son abolition » qui sera publié dans le cadre de la semaine de commémoration de la Traite des Noirs qui aura lieu du 16 au 23 août 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 200 \$ auprès de la Ligue des Noirs du Québec pour l'achat d'une publicité dans le bottin de commémoration de « La traite des noirs et son abolition » qui sera publié dans le cadre de la semaine de commémoration de la Traite des Noirs qui aura lieu du 16 au 23 août 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1173848006

CA17 10 282

Entériner une dépense de 150 \$, taxes incluses, auprès de Groupe Atlas Média inc pour l'achat d'une publicité dans le catalogue du 14^e Iftar et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 150 \$, taxes incluses, auprès de Groupe Atlas Média inc pour l'achat d'une publicité dans le catalogue du 14^e Iftar et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1173848012

CA17 10 283

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2017 au mois de mai 2020, du Club de l'Âge d'or Dijon-Carignan, du Club de l'Âge d'or Italo-Québécois, du Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine), du Club de l'Âge d'or du Parc Ottawa, du Club de l'Âge d'or San Marco I (section féminine), du Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine), du Centre Récréatif Sannicandresi, du club Lecto Henri-Bourassa et du Corps cadet Le St-Étienne 233, à titre de partenaires privés et le Club de Judo La voie souple, le Centre Jean-Paul Lemay, le Carrefour des Retraités de Montréal-Nord inc. , l'Âge d'or Sainte-Colette et l'AQDR (Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées) à titre de partenaires de mission complémentaire.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2017 au mois de mai 2020, aux organismes suivants à titre de partenaires privés :

- Club de l'Âge d'or Dijon-Carignan ;
- Club de l'Âge d'or Italo-Québécois ;
- Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) ;
- Club de l'Âge d'or du Parc Ottawa ;
- Club de l'Âge d'or San Marco I (section féminine) ;
- Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) ;
- Centre Récréatif Sannicandresi ;
- Club Lecto Henri-Bourassa ;
- Corps cadet Le St-Étienne 233.

ET QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de juin 2017 au mois de mai 2020, aux organismes suivants à titre de partenaires de mission complémentaire :

- Club de Judo La voie souple ;
- le Centre Jean-Paul Lemay ;
- le Carrefour des Retraités de Montréal-Nord inc. ;
- l'Âge d'or Sainte-Colette ;
- l'AQDR (Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées).

Adopté à l'unanimité.

30.13 1177549008

CA17 10 284

Donner un avis de motion et présenter le projet de Règlement RGCA17-10-0010 autorisant l'occupation à des fins de garderie pour le bâtiment situé au 5320, rue d'Amos.

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA17-10-0010 afin d'autoriser, malgré les dispositions applicables des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Montréal-Nord, l'utilisation à des fins de garderie d'un bâtiment situé au 5320 rue d'Amos, sur le lot 1 093 816 du cadastre du Québec ;

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA17-10-0010 qui a été remis aux membres du conseil.

40.01 1175995012

CA17 10 285

Donner un avis de motion et adopter le projet de Règlement R.R.1562.038 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin notamment de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.038 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QUE soit déposé le règlement R.R.1562.038 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.038 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1170576013

CA17 10 286

Donner un avis de motion et adopter le projet de Règlement RGCA09-10-0006-8 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA09-10-0006-8 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QUE soit déposé le règlement RGCA09-10-0006-8 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA09-10-0006-8 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576020

CA17 10 287

Adopter le « Règlement RGCA05-10-0008-3 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics » afin d'introduire plusieurs dispositions concernant l'espace public.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0008-3 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics afin d'introduire plusieurs dispositions concernant l'espace public a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé le Règlement RGCA05-10-0008-3 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics afin d'introduire plusieurs dispositions concernant l'espace public.

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-3 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics afin d'introduire plusieurs dispositions concernant l'espace public.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1172577007

CA17 10 288

Adopter le « Règlement 1530-12 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la Ville de Montréal-Nord » afin de régir le stationnement sur les terrains privés.

Attendu qu'une copie du Règlement 1530-12 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la Ville de Montréal-Nord afin de régir le stationnement sur les terrains privés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement 1530-12 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la Ville de Montréal-Nord afin de régir le stationnement sur les terrains privés.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1177161006

CA17 10 289

Adopter le premier projet de résolution PP-029 afin d'autoriser l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareils de conditionnement, ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans la cour latérale devant un mur de façade pour le bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-029 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, sur les lots 1 667 876 et 1 667 902 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

- Déroger à la grille RM36-772 et permettre d'occuper le bâtiment par des activités liées à l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareil de conditionnement, équivalent à l'usage commerce de gros de machine, matériel et fournitures pour l'industriel (Ch) ;
- Déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage refondu 1562 et permettre d'implanter une aire de stationnement dans la marge avant du bâtiment.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- L'obligation de déposer un plan de réaménagement du stationnement et de verdissement du site conformément aux dispositions du Règlement de zonage refondu 1562;
- Que toutes les activités doivent se dérouler à l'intérieur du bâtiment.

Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1170576026

CA17 10 290

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le « Règlement RGCA17-10-0009 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA17-10-0009 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1172577005

CA17 10 291

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une proportion de revêtement léger de 31% au lieu de 20 % pour la façade du bâtiment et l'implantation d'une aire de stationnement sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour le 11668 et 11684, avenue Claude-Legault, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une superficie supérieure à 20% de revêtement léger sur le mur de la façade et une aire de stationnement sur un terrain autre que celui du bâtiment principal ;

QUE ces autorisations soient conditionnelles :

- à l'inscription d'une servitude pour convenir et assurer la pérennité de l'entente de stationnement et au dépôt d'un plan d'aménagement de la section de stationnement ainsi occupée et à être approuvé par la Direction ;
- à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale requis pour le projet ;
- à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur les lots 5 987 371 et 5 987 372 du cadastre du Québec, soit le 11668 et 11684, avenue Claude Legault.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1170576025

CA17 10 292

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une entrée charretière d'une largeur de 21,38 m au lieu de 18 m, 3 bâtiments principaux sur un lot au lieu d'un, un coefficient d'occupation au sol (COS) inférieur à 0.10 et un taux d'occupation au sol inférieur à 10 % pour le 12012, boulevard Rolland le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une largeur d'entrée charretière de 21,38 m au lieu de 18 m, 3 bâtiments principaux sur un lot au lieu d'un, un coefficient d'occupation au sol (COS) inférieur à 0.10 et un taux d'occupation au sol inférieur à 10 % ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 669 155 du cadastre du Québec, soit le 12012, boulevard Rolland.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1170217008

CA17 10 293

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale de 1,37 m au lieu de 1,98 m pour le 4650, rue d'Amiens, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 1,37 m au lieu de 1,98 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 845 728 du cadastre du Québec, soit le 4650, rue d'Amiens.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1175995011

CA17 10 294

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 4,23 m au lieu de 4,5 m pour le 10962, avenue Plaza, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 4,23 m au lieu de 4,5 m ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale requis pour le projet ;
- à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 413 831 du cadastre du Québec, soit le 10962, avenue Plaza.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1175995009

CA17 10 295

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une proportion de revêtement métallique de 50 % au lieu de 20% sur le mur arrière du bâtiment pour le 4222, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une proportion de 50% de revêtement métallique sur le mur arrière ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale requis pour le projet;
- à ce que le bâtiment en bénéficiant, ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 387 du cadastre du Québec, soit le 4222, boulevard Gouin est.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1170576023

CA17 10 296

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction de 2 triplex jumelés avec logement au sous-sol pour le 11668 et 11684, avenue Claude-Legault, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction de 2 triplex jumelés avec logements en sous-sol, le tout en conformité avec les plans préparés par Jean-Gilles Nadeau, architecte, datés du 11 mai 2017 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure ;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 5 987 371 et 5 987 372 du cadastre du Québec, soit le 11668 et 11684, avenue Claude-Legault.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1170576024

CA17 10 297

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la réfection des façades et la transformation du local commercial en logement pour le 4222, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la réfection des façades et la transformation du local commercial en logement, le tout en conformité avec les plans préparés par Basile Y. Nakouzi, architecte, datés du 30 mai 2017 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- à l'approbation de la demande de dérogation mineure ;
- au remplacement du revêtement métallique par un revêtement de bois ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 387 du cadastre du Québec, soit le 4222, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1170576022

CA17 10 298

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment pour le 4650, rue d'Amiens, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment pour le 4650, rue d'Amiens, le tout en conformité avec les plans préparés par Groupe Lauvac Architecture datés du 30 mai 2017 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- au déplacement des bacs verts dans la cour arrière;
- à la réduction de la largeur de l'allée piétonne menant aux logements afin d'augmenter la surface verdie;
- à l'approbation de la demande de dérogation mineure;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 728 du cadastre du Québec, soit le 4650, rue d'Amiens.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1175995010

CA17 10 299

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 10962, avenue Plaza, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment pour le 10962, avenue Plaza, le tout en conformité avec les plans préparés par Dessins Drummond.com et datés de novembre 2016 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 831 du cadastre du Québec, soit le 10962, avenue Plaza.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1175995008

CA17 10 300

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition, la subdivision du lot et la construction de 2 habitations résidentielles jumelées pour le bâtiment situé au 11548, avenue des Récollets, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition, la subdivision du lot et la construction des 2 habitations unifamiliales jumelées, le tout en conformité avec les plans préparés par SCAD architecture et datés du 23 mai 2017 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'une garantie financière, conforme aux exigences de la DAUSE, fixée à 3% de la valeur totale des travaux ;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 6 022 266 et 6 022 267 du cadastre du Québec, soit le 11548, avenue des Récollets.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1170576021

CA17 10 301

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la construction d'un nouveau bâtiment au 6000, boulevard Henri-Bourassa en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un nouveau bâtiment pour le 6000, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en conformité avec les plans préparés par Smart-Center et datés du 20 juin 2017 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que:

- L'élévation est soit réalisée conformément à l'option B, soit celle où figure le logo corporatif de Harvey's ;
- Le parement d'acrylique soit remplacé par des panneaux métalliques ;
- Les équipements mécaniques au toit soient dissimulés par un écran tel que prescrit au règlement de zonage de l'arrondissement Montréal-Nord (1562) ;
- Un plan d'aménagement paysager précisant les essences de végétaux utilisées soit remis lors de la demande de permis ;
- Le projet de lignes directrices intitulé « Smartreit – Place Bourassa, Projet intégré, lignes directrices » soit mis en oeuvre avec les modifications suivantes:
 - Les connexions piétonnes devront être identifiées sur l'ensemble du site par un marquage continu;
 - La hauteur des bandeaux des bâtiments devra être uniformisée, de manière à obtenir un seul et même alignement;
 - Des panneaux métalliques devront être utilisés pour l'intégration des couleurs corporatives des futurs bâtiments.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 990 029 du cadastre du Québec, soit le 6000, boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1177040014

CA17 10 302

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'usage « Entrepreneur général » pour le 10701, avenue Racette. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'usage « Entrepreneur général »;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 300 081 du cadastre du Québec, soit le 10701, avenue Racette.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1177040013

CA17 10 303

Accorder, dans le cadre des événements publics 2017, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12, de l'article 16 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2017, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12, de l'article 16 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics. Ainsi :

Dans le cadre de la Grande tournée du 375^e de Montréal organisée par la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal qui aura lieu du 20 au 24 juillet 2017 au parc Aimé-Léonard, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'alcool, de produits dérivés et d'aliments dans des kiosques ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de l'Urbanifest organisé par Café jeunesse multiculturel qui aura lieu le 5 août 2017 au parc Le Carignan, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre des Olympiades des aînés dans l'est organisées par le Centre des jeunes l'Escale qui aura lieu le 15 août 2017 au parc Gouin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre des championnats régionaux Moustique B organisé par Club de baseball mineur Montréal-Nord qui aura lieu du 8 au 18 août 2017 au parc Charleroi, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la 3^e édition de la Fête de la rivière organisée par La Route de Champlain qui aura lieu les 12 et 13 août 2017 au parc Aimé-Léonard, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente d'aliments dans un kiosque alimentaire ;
- Se trouver dans un parc entre vingt-trois heures et six heures ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Symposium d'art visuel de Montréal-Nord organisé par les Artistes en art visuel du nord de Montréal qui aura lieu les 19 et 20 août 2017 au parc Ottawa, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;

- La vente d'alcool, de produits dérivés et d'aliments dans des kiosques.

Dans le cadre des Olympiades des aînés dans l'ouest organisées par le Centre des jeunes l'Escale qui aura lieu le 24 août 2017 au parc Eusèbe-Ménard, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Défilé de vélos allégoriques organisé par les Artistes en art visuel du nord de Montréal qui aura lieu le 26 août 2017 sur le boulevard Gouin entre Saint-Julien et Sainte-Gertrude ainsi qu'au parc Aimé-Léonard, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés et d'aliments dans des kiosques.

Dans le cadre de la Fête orientale organisée par Café jeunesse multiculturel qui aura lieu le 9 septembre 2017 au parc Sauvé, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la Direction des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1176450005

CA17 10 304

Autoriser exceptionnellement l'organisme Halte-Femmes à tenir une vente-débaras le mercredi 5 juillet 2017 sur sa propriété située au 6532, boulevard Léger, nonobstant les paragraphes 1 et 3 du premier alinéa de l'article 92.14 du Règlement de zonage refondu 1562.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée exceptionnellement la tenue d'une vente-débaras par l'organisme Halte-Femmes le mercredi 5 juillet 2017 sur la propriété située au 6532, boulevard Léger, nonobstant les paragraphes 1 et 3 du premier alinéa de l'article 92.14 du Règlement de zonage refondu 1562.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1177040009

CA17 10 305

Nommer M. Jocelyn Boisvert à titre de contremaître-électricité à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, personnel régulier à cet emploi à compter du 4 juillet 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jocelyn Boisvert, matricule 100073981, à titre de contremaître-électricité à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics (Emploi : 212230 - Poste : 44991), groupe de traitement FM05, personnel régulier à cet emploi à compter du 4 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163602011

CA17 10 306

Titulariser Mme Joanna Salas Calderon à titre d'ouvrier des eaux et assainissement, à la Division de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, groupe de traitement 06, rétroactivement au 10 décembre 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Joanna Calderon Salas, matricule 319095999, à titre d'ouvrier des eaux et assainissement (Emploi 600770), groupe de traitement 6, à la Division voirie aqueduc de la Direction des travaux publics, rétroactivement au 10 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1173602007

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 août 2017.